

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019**

Délibération : **N° 2019-12-151**
 OBJET : **CLOTURE DU BUDGET ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE
VIRELOUP**
 Nomenclature : **7.1.2**

En exercice : 29 membres
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absent : 1
Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2019 12 151 -
ANNEXE Clôture Budget
ZAC.pdf

Le seize décembre deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le six décembre deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Damien CLOUET, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Gil RANNOU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD, Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES, Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE

Le membre absent : Chantal PERRUCHET

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Vu la délibération n°2018-12-138 du 17 décembre 2018 portant sur la création d'un budget annexe « Zone d'aménagement concertée Vireloup »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Compte tenu de la vente au nouvel aménageur, d'une partie de la tranche 2, et des tranches 3 et 4 en décembre 2019, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est donc proposé de clore ce budget annexe le 31/12/2019 et de procéder à la reprise anticipée du résultat prévisionnel dans le budget principal comme suit :

Budget annexe Zone d'aménagement concertée Vireloup :

Débit du 6522 : Reversement de l'excédent des budgets annexes pour un montant de 654 002.67€.

Budget principal :

Crédit du 7551 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif pour un montant de 654 002.67€.

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20191216-2019-12-151-DE
 Date de télétransmission : 19/12/2019
 Date de réception préfecture : 19/12/2019

Le comptable assignataire de la commune ajustera l'intégration du résultat du budget ZAC dans le budget principal 2020, par opération d'ordre non budgétaire suite aux votes des comptes administratifs 2019.

Les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Vu la présentation faite en commission Ressources du 03 décembre 2019,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** de clôturer le budget « Zone d'aménagement concertée » au **31/12/2019**

- **D'AUTORISER** l'intégration du résultat prévisionnel du budget zone d'aménagement concertée vireloup dans le budget principal de la ville.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 16 décembre 2019
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20191216-2019-12-151-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019